

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	14
				- représentés :	<u>4</u>
				TOTAL	18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
-	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	-	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
-	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	-
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	M. Denis TURIN

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA.

OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS – VALIDATION DU PROJET DE RESTAURATION DU STILLBACH ET DES ZONES HUMIDES

N° 24-127

LE COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT que le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig s'est engagé dans un programme d'actions pour les milieux aquatiques comprenant un projet de restauration du Stillbach et des zones humides associées ;

VU le Contrat de Territoire Eau et Climat engagé en septembre 2022 avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse ;

VU le projet technique, et dont le montant estimatif des travaux s'élève à 236 178 € HT, soit un montant estimatif total de l'opération à 255 778 € HT ;

CONSIDERANT que cette opération est susceptible de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

**à l'unanimité
adopte**

la consistance technique du projet de restauration du Stillbach, du Bitzenbaechel et des zones humides associées, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération, est évaluée à 255 778 € HT (avec une répartition à définir entre le Syndicat et la commune de Still),

décide

de procéder à la dévolution des travaux, conformément aux règles de la commande publique,

sollicite

le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024

Publié le : 12/12/2024